

les associations

Automobile Club Suisse
section de Genève (ACS)

Association Suisse
des Transports Routiers
Section genevoise (ASTAG)

Association Genevoise
des Entreprises de Transport
(AGET)

Chambre de Commerce, d'Industrie
et des services de Genève (CCIG)

Fédération des Artisans, Commerçants
et Entrepreneurs de Genève (FAC)

Fédération du
Commerce Genevois (FCG)

Fédération Economique
du Centre-Ville (FEC)

Fédération des Entreprises
Romandes Genève
(FER Genève)

Fédération Genevoise des
Métiers du Bâtiment (FMB)

Socopark

Taxi-phone Centrale SA.

Touring Club Suisse
section de Genève (TCS)

Trade Club

Union Genevoise des Carrossiers
(UGC)

Union Professionnelle Suisse de
l'Automobile Section genevoise
(UPSA)

Madame Michèle KUENZLER
Présidente du Département de
l'intérieur et de la mobilité
2, Rue de l'Hôtel-de-Ville
CP 3918
1211 Genève 3

Genève, le 14 juillet 2010
DAP/BT

Concerne : plan directeur de la locomotion douce

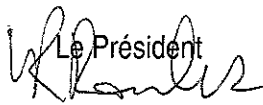
Madame la Présidente,


Vos Services nous ont présenté le plan directeur de la locomotion douce (ci-après PDL) lors de la séance du CODEP du 18 mai 2010. Nous avons pris note que le travail est organisé en 3 étapes (étape 1: diagnostic, étape 2: lignes directrices et étape 3: plan d'actions).

Pour notre groupement, cette façon de faire revient à « mettre le chariot avant les bœufs »; il est en effet impératif qu'un débat politique autour de la base légale à donner au PDL ait pu avoir lieu, avant de travailler sur des lignes directrices et un plan d'actions. Au vu de cette démarche inhabituelle, nous ne pouvons cautionner le PDL sur la forme et nous le rejetons donc en bloc, ce qui rend bien évidemment impossible toute prise de position par rapport au fond, et nous tenons à vous le faire savoir, avant que nous en informions nos partenaires habituels.

Toutefois, sans nous prononcer, nous le répétons, sur le fond, nous ne pouvons qu'être extrêmement interpellés lorsque nous apprenons que l'un des objectifs généraux du PDL est de « réaliser un transfert modal du véhicule individuel motorisé ou des transports collectifs vers les modes doux ». Au vu d'un tel objectif, à l'heure où le contrat des prestations 2011 – 2014 des TPG vient d'être adopté par le Conseil d'Etat avec une contribution cantonale qui passera de 175 millions de francs en 2011 à 213 millions en 2014, le tout accompagné d'une augmentation des tarifs, nous déplorons vraiment l'absence de débat politique qui aurait dû précéder les études liées au PDL.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président

Jean Rémy ROULET

Le Secrétaire

Olivier BALLISSAT